



## Conditions précaires pour dormir

Par **Durand JP**, le **29/11/2017** à **22:05**

Bonjour,

Je viens de me séparer de ma compagne qui avait déjà une fille de 6 ans. Nous avons eu un enfant et il a 7 mois aujourd'hui. Le logement où nous habitons m'appartenant elle est donc partie chez ses parents avec leur accord. La séparation est très tendue et un processus de médiation a été initié par mes soins. J'ai pu voir mon fils quelques fois depuis son départ à son bon vouloir mais toujours à la dernière minute et jamais comme c'était prévu. Je sais que le bébé est très petit et donc que j'ai très peu de chances de l'avoir avec moi. Néanmoins, je suis persuadé qu'il serait mieux avec moi en résidence principale à terme.

Actuellement, ce qui m'inquiète, ce sont les conditions dans lesquelles il est hébergé : dans un lit taille 180, 2 adultes (mon ex et sa sœur), sa fille de 6 ans et mon fils de 7 mois.

Ce schéma court terme risque de durer et ça ne me plaît pas du tout. Que faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **30/11/2017** à **07:09**

Bonjour,

Vous n'avez pas d'autre choix que de saisir le JAF lequel fixera le droit de garde ainsi que les droits de visite et d'hébergement, la pension alimentaire, etc. Vous pouvez toujours demander au JAF une enquête sociale concernant l'hébergement de votre fils. Une fois le jugement devenu définitif, chacun devra le respecter très scrupuleusement.